



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE
PERSONNEL ET ADMINISTRATION
Comité du Personnel
Comité Local du Personnel Bruxelles

Bruxelles, le 2 octobre 2007.
CLPBruxelles/JLB/MDM/mjg-D(2007)37

NOTE À L'ATTENTION DE M. C. CHÊNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL – DG ADMIN

Objet: Externalisation Fonction Chauffeur/navette courrier (chauffeurs-déménageurs)

Le CLP s'interroge sur le bien-fondé de l'éventuelle externalisation de la fonction "Chauffeur/navette courrier" vers des "chauffeurs-déménageurs" externes.

Pour mémoire, les 12 chauffeurs des navettes courrier étaient historiquement englobés dans le pool des chauffeurs. Ils servaient de tampon lorsque les besoins des services le nécessitaient. Avec la création de l'OIB, le groupe des chauffeurs de navettes a été séparé du pool des chauffeurs « autres ». Le temps passant et les vacances de poste de l'encadrement intermédiaire OIB.6 ont fait que le nombre de chauffeurs de navettes s'est réduit à 6 personnes. Par exemple, certaines de ces personnes ont réussi la conversion en agent contractuel et ont rejoint le pool des chauffeurs OIB.9.

Il en a découlé que la qualité du service fourni par les chauffeurs de navettes n'a plus été la même. Aussi, on nous annonce maintenant une externalisation de la navette courrier.

Ceci nous semble en contradiction avec les décisions prises au Groupe de travail de M. Ristori concernant la fonction "chauffeur".

A maintes reprises déjà, le CLP a signalé la réduction de l'équipe des chauffeurs/navettes courrier sans que l'on n'ait tenu compte du maintien de la qualité de service, ni des performances de cette équipe.


Avoir séparé la responsabilité de la navette/courrier du service Transport vers le service courrier central a entraîné une dégradation de la qualité et du service rendu.

Cette dégradation n'est nullement imputable aux collègues restant dans ce service ni aux nouveaux responsables du courrier central, mais semble bien due au fait que les postes attribués à ce service ont été littéralement repris pour d'autres services, y inclus au service Transport.

Le CLP n'a jamais été favorable à cette décision de séparer la gestion de ce service.

Le CLP demande donc des informations plus détaillées et se demande s'il ne s'agit pas ici d'une nouvelle politique de l'OIB qui, après la « contractualisation », se dirige vers une privatisation larvée.

Face à cette situation, nous vous demandons de suspendre ce projet et de nous accorder une entrevue dès que possible afin d'éclaircir la situation.



Jean-Louis Blanc
Président

C.c. : MM M. Madeja, F. Brady, OIB